



66

SNUipp65 BP 841 65 000 Tarbes Cedex

siège : ancienne Ecole Jules Ferry / 5, rue André Breyer à Tarbes

tél : 05 62 34 90 54

fax : 05 62 34 91 06

courriel : snu65@snuipp.fr

site : <http://65.snuipp.fr/>

c'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

chers collègues,

PARIS, 01 fév 2013 (AFP) - Vincent Peillon serait prêt à faire un geste financier en faveur des professeurs des écoles, sous la forme d'une indemnité annuelle, d'après le journal Les Echos vendredi, dont l'information n'a pas été confirmée par le ministre de l'Education qui rencontrera les syndicats lundi. Une indemnité annuelle pourrait être versée aux 300.000 enseignants du primaire, sur le modèle de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe) que perçoivent aujourd'hui ceux du secondaire. Elle serait dans un premier temps de 400 euros annuels, selon le site internet des Echos.

Cette prime viserait à rapprocher un peu ce que gagnent les enseignants du primaire et ceux du secondaire, comme l'a souhaité à plusieurs reprises le ministre, précisent Les Echos.

Selon M. Peillon, l'idée "d'avoir une attention particulière pour les professeurs des écoles" et de "rééquilibrer" leur situation par rapport aux professeurs du secondaire "est dans l'air (...)" depuis longtemps".

Si, dans notre département, la mobilisation d'hier n'était pas très forte, il n'en a pas été de même partout (60% de grévistes dans le 64, 50% dans le 93, ... pour le seul 1er degré), pour une mobilisation d'environ 30% au niveau national.

Les infos données dans les journaux aujourd'hui, font suite à cette journée d'action.

Le SNUipp65 tient à rappeler que l'attribution d'une indemnité n'est pas la revendication que les syndicats portaient hier. En effet, une indemnité, si elle est appréciable en période de disette, n'est pas intégrée dans le calcul de la pension de retraite. Elle vient abonder la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), qui est un véritable marché de dupes, d'abord parce qu'elle est dérisoire, et ensuite parce qu'elle se dévalorise (le point additionnel n'a pas une valeur constante).

La seule revalorisation salariale qui augmente effectivement les pensions de retraite est la revalorisation du point d'indice. C'est ce que nous demandons prioritairement. D'abord, parce qu'elle concerne tous les fonctionnaires, ce qui n'est que justice, et ensuite parce qu'une prime ou une indemnité peuvent se supprimer à n'importe quel moment. D'autre part, nul n'en sait encore le montant, ni qui en sera bénéficiaire.

Le gouvernement ayant fait le choix de la ratification du TSCG, il a également fait le choix de limiter ses dépenses publiques, et de poursuivre dans la voie de ses prédécesseurs. Il va donc falloir pousser pour qu'il change de cap, et renonce à la politique d'austérité qui ont mené l'Italie, l'Espagne et la Grèce au bord du gouffre.

Une partie de nos collègues s'étant "réservés" dans la perspective d'une grève sur les questions d'éducation, nous espérons être beaucoup plus nombreux le mardi 12 février dans les rues de Tarbes.

- en pdf joint vous trouverez notre déclaration liminaire lors de la CAPD de ce jour.
Notre compte-rendu sera en ligne sur le site d'ici la fin du we.

- la journée nationale de grève du 12 février pourrait faire bouger les lignes sérieusement, surtout si elle est fortement suivie.

En attendant, merci de répondre à la petite enquête suivante (faire répondre et effacer les mentions inutiles après avoir complété la première ligne)

enquête flash rythmes scolaires

école :

nombre de maîtres :

nombre d'élèves :

décision mairie pour passage à 4j 1/2 en 2013 : **oui** **non** pas encore de décision

avis du conseil des maîtres : **pour passage en 2013** **pour report** ne se prononce pas

avis du Conseil d'Ecole : **pour passage en 2013** **pour report** ne s'est pas encore réuni

calendrier prévu par le DASEN : dès la mi-février, les Maires vont recevoir un projet de Règlement Type Départemental envoyé par le DASEN : ils devront faire connaître leur décision par rapport à ce projet. La question concernera la mise application de la réforme dès 2013 ou le report en 2014 (avant le 31 mars impérativement).

Pour l'organisation de la semaine, les projets (commun : Mairie + CE si accord **ou** différents : Mairie **et** CE si désaccord) devront être transmis en avril au DASEN. Le DASEN s'engage à donner son avis dans les 15 jours suivant une demande de dérogation (cours le samedi et non le mercredi).

Le CDEN se réunira en mai pour examiner le Règlement Type Départemental.

cordialement
joëlle noguère

